



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 06/11/2024

Publication :
le 15/11/2024

Délibération n° D-2024-346

**Autorisations de programme et crédits de paiement (AP / CP) -
Ajustements**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET-MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Madame Yvonne VACKER.

Direction des Finances

**Autorisations de programme et crédits de paiement
(AP / CP) - Ajustements**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Il y a lieu de procéder à des ajustements sur 9 autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) sur les 10 actuellement mises en œuvre à la Ville de Niort.

I. AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;

Vu la délibération D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Ad'AP de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2018-494 du 17 décembre 2018 portant modification du patrimoine de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Vu les délibérations successives portant ajustement de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée dont la dernière n°D-2024-164 en date du 17 juin 2024 ;

L'Agenda d'Accessibilité Programmée a pour objectif de permettre la réalisation des différents travaux en vue de rendre accessibles des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Niort.

Par ailleurs, plusieurs mises aux normes en matière d'accessibilités ont été réalisées dans le cadre d'opérations d'aménagement global de certains sites qui ont fait l'objet de mesures dérogatoires spécifiques. De plus, plusieurs ventes de bâtiments ciblés dans le diagnostic initial de mise aux normes ont été réalisées, d'autres sont envisagées.

Maintenant prévue sur 13 ans, l'autorisation de programme de l'Ad'AP porte toujours sur un volume de 5 511 757,10 € HT soit 6 614 108,52 € TTC en dépenses et de 108 501 € en recettes.

En 2025, les travaux d'accessibilité se poursuivent dans différents sites : dans les CSC, les locaux, dans les groupes scolaires Mermoz (cours) et Michelet.

Au regard des programmes de travaux, il convient de réduire les crédits de paiement de 2025 à hauteur de 820 000 € ainsi que de procéder à un ajustement du séquençage des CP suivants (voir annexe 1).

II. AP/CP Port Boinot

Vu la délibération D-2015-447 en date du 18 décembre 2015 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Port-Boinot ;

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-164 en date du 17 juin 2024 ;

Le site Port-Boinot connaît une forte mutation de reconquête urbaine et de mise en valeur paysagère au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

La réception des travaux pour la Maison Patronale et la Fabrique, conjuguée à des travaux de finition complémentaires autour de ces bâtiments est prévue respectivement pour juin et septembre 2024. A ce stade, la fin de ces opérations et des paiements devrait avoir lieu en 2025.

Actuellement prévue pour 10 ans, l'autorisation de programme Port Boinot porte maintenant sur un volume de 18 128 385,13 € HT soit 21 754 062,16 € TTC en dépenses et de 6 231 458,85 € en recettes.

De nouveaux éléments viennent compléter le projet initial sur les espaces publics comme la mise en place d'une cuve enterrée pour l'arrosage, la repose des appareils d'éclairage sur les deux bâtiments, l'adaptation de l'escalier d'entrée de la maison patronale, la pose de pavés sur la terrasse Sud de la Maison Patronale, la pose d'une borne escamotable sur l'allée devant la Maison Patronale, la modification du plan de plantation, la mise en place d'un séparateur à graisse, la modification de la passerelle pour l'adapter à la présence de l'escalier de secours de la Fabrique, et diverses adaptations ponctuelles.

Un ajustement à la hausse du volume des crédits en dépenses de l'autorisation de programme de 444 602,16 € TTC est nécessaire dont 222 700,00 € en crédits de paiement 2024 (voir annexe 2).

III. AP/CP Eglise Notre Dame

Vu la délibération D-2015-448 du 18 décembre 2015 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Eglise Notre Dame ;

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-164 en date du 17 juin 2024

Par délibération du 18 décembre 2015, l'assemblée municipale a voté la mise en place d'une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur l'église Notre-Dame.

Portant toujours sur un montant global de 3 900 000 € HT soit 4 680 000 € TTC en dépenses, l'autorisation de programme « Eglise Notre-Dame » est prévue pour une durée de 14 ans.

Les marchés de travaux attribués au Conseil municipal de septembre 2024 ont été notifiés, les phases préparatoires vont se dérouler en cette fin d'année sur les lots maçonnerie et pierre de taille, échafaudages, sculpture, menuiserie / charpente, étanchéité / couverture, décontamination et électricité/protection contre la foudre.

Les crédits de paiements 2024 de dépenses correspondent aux avances à verser.

La recherche d'optimisation financière a porté ses fruits avec l'obtention de nouvelles subventions de la DRAC, du Département et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour un montant global de 562 488,40 €.

Il convient ainsi de procéder à un ajustement à la hausse du volume de crédits de l'autorisation de paiement en recettes et intégrer une nouvelle répartition des crédits de paiement en dépenses affinée depuis l'attribution des marchés (voir annexe 3).

IV. AP/CP Secteur Hôtel de Ville

Vu la délibération D-2019-473 du 17 décembre 2019 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Place et rue de l'Hôtel de Ville ;

Vu la délibération n°D-2020-321 du 23 novembre 2020 portant ajustement de l'AP/CP de la place et de la rue de l'Hôtel de Ville et approuvant la nouvelle dénomination de l'autorisation de programme par « Secteur Hôtel de Ville » ;

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-164 en date du 17 juin 2024 ;

Le montant global de l'AP reste estimé à ce stade à 5 578 086 € HT soit 6 693 703 € TTC en dépenses et à 1 946 536 € HT en recettes.

Sur le volet recettes, le montant prévisionnel 2024 intègre principalement des financements fléchés du PACT 3, de la DSIL et du Fonds de Solidarité Départementale pour les communes. Le Fonds vert est attendu pour 2025 avec le solde des subventions citées précédemment.

Sur le volet dépenses, les travaux d'aménagement se poursuivent normalement : après ceux de la rue de l'Hôtel de Ville, les travaux rue Emile Bèche, de la place des Tribunaux, de la rue du Murier et de la rue de l'Abreuvoir. L'aménagement de la rue du Palais devrait être terminé fin 2024.

Compte tenu de ces éléments, il convient de procéder à un ajustement à la hausse des crédits de paiement en 2024 à hauteur de 503 200 € en dépenses et revoir le séquençage des CP suivants (voir annexe 4).

V. AP/CP Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN)

Vu la délibération D-2019-475 du 17 décembre 2019 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN) ;

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-164 en date du 17 juin 2024 ;

Le service Espaces Verts et Naturels de la Ville de Niort est composé de 4 régies :

- Espaces Verts,
- Production horticole,
- Espaces Sportifs et leurs mobiliers fontaines,
- Espaces Naturels.

Ces régies sont implantées actuellement sur 7 sites distincts dont 4 sont regroupés dans un même secteur géographique à l'ouest de la Ville.

L'objectif à terme est de regrouper les équipes afin de mutualiser les équipements ainsi que les surfaces bâties.

Portant toujours à ce stade sur un montant global de 7 195 833,33 € HT soit 8 635 000 € TTC en dépenses, l'autorisation de programme CETVN a été prévue pour une durée de 10 ans.

Le programme de cette opération serait validé en mars 2025, sous couvert d'une stabilité du périmètre notamment sur le bâtiment de stockage des véhicules et un potentiel raccordement au réseau de chaleur urbain

Il convient dès lors de procéder à un ajustement à la baisse des crédits de paiement en 2024 à hauteur de 48 400 € et de revoir le séquençage des CP suivants (voir annexe 5).

VI. Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline Saint André

Vu la délibération n°D-2019-474 du 17 décembre 2019 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline Saint André ;

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-164 en date du 17 juin 2024 ;

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est éligible aux dispositifs de la politique de la Ville depuis la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Une convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le 15 novembre 2019 entre la Ville de Niort, l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU), la Communauté d'Agglomération du Niortais et les partenaires ont acté le projet urbain et le programme d'actions à conduire pour améliorer la cohésion sociale et renforcer l'attractivité du quartier prioritaire de la politique de la ville sur la période 2019 / 2025.

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est également intégré au périmètre de l'OPAH-RU communautaire (2018-2022) et dans celui de la convention cadre « Action Cœur de Ville » signée le 16 juillet 2018.

Dans le séquençage des travaux, la priorité a été donnée au Secteur Denfert Rochereau (dont la mise en œuvre a été retardée par la prescription de fouilles archéologiques) sur 2023 / 2025.

Ainsi, sur l'année 2024 / 2025, la programmation des travaux est la suivante :

- avancée des travaux dans les locaux du Centre Socioculturel Grand Nord ainsi que les études pour la rénovation de la Maison France Service ;
- les travaux d'aménagement des espaces publics ont débuté en septembre avec notamment l'intégration d'une cuve enterrée pour la récupération des eaux pluviales. Ce qui a redimensionné fortement le programme des travaux des rues de ce secteur.

Les études se poursuivent pour les autres rues. Leurs aménagements sont prévus :

- à l'automne 2024 pour la rue Marechal Leclerc après attribution des marchés après le Conseil municipal de juin ;
- en 2026/2027 pour les pieds d'immeuble du Pontreau avec une extension du périmètre des travaux afin d'inclure une partie de la rue Pierre de Coubertin et de sécuriser la traversée vers l'école du quartier ;
- en 2027 pour la rue Jules Ferry et la rue Brémaudière (avec une augmentation du périmètre intégrant le tronçon ouest et l'enfouissement des réseaux aériens) ;
- en 2027 pour la rue Guilloteau, dans la continuité des pieds d'immeubles du Pontreau. Le projet a été adapté pour intégrer la mise en œuvre de bassins enterrés de rétention des eaux pluviales pour alléger le réseau souterrain.

Fortement impactée par des hausses de prix, cette autorisation de programme se situe désormais à :

- un montant global de 18 547 712,52 € HT soit 22 257 255,02 € TTC en dépenses ;

- un montant de 4 559 284,29 € en recettes provenant :

- de l'ANRU pour un montant de 900 000 € (abondement supplémentaire de 79 093,79 €) ;
- de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un montant de 1 375 000 € (875 000 € au titre du PACT 3 et 500 000 € au titre de l'accompagnement des opérations Politique de la Ville) ;
- de la DSIL pour un montant de 1 068 433 € (abondement supplémentaire de 334 173 €) ;
- de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la rénovation du CSC Grand Nord 200 000 € ;
- de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour 713 703 € pour les aménagements extérieurs ;
- nouvellement du Fond Vert pour 66 215,50 € ;
- nouvellement du Département des Deux-Sèvres via le fonds de solidarité pour les communes pour 236 339 €.

Compte tenu de ces éléments, il convient de procéder à un ajustement à la hausse du volume de l'autorisation de programme de 4 655 677,35 € en dépenses et 715 915,04 € en recettes et de réviser le séquençage des CP (voir annexe 6).

VII. AP/CP pour la rénovation de l'Hôtel de Ville

Vu la délibération n°D-2021-412 du 14 décembre 2021 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la rénovation de l'Hôtel de Ville ;

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-164 en date du 17 juin 2024 ;

La mise en place d'une AP/CP sur la rénovation de l'Hôtel de Ville a pour objectif de réaliser un programme général de rénovation de l'immeuble mais aussi différents travaux de mise aux normes, de mise en qualité d'accueil et d'usage, de réponse aux enjeux environnementaux, d'aménagements intérieurs et de certains équipements techniques modernisés.

Portant sur une durée de 7 ans, son montant global estimatif reste à ce stade :

- en dépenses de 2 328 692 € HT soit 2 794 430 € TTC ;
- en recettes de 448 046,50 €.

Les travaux de la salle du Conseil municipal et de sa salle attenante constituaient la phase 1 des opérations. Ces derniers étant achevés, la phase 2 sur les autres parties du bâtiment a commencé avec des études préalables dont l'objectif est une définition du programme en 2025 avec notamment la rénovation des huisseries ainsi qu'une action urgente sur la toiture.

La recherche de financement pourra intervenir dans un second temps, une fois le programme de travaux défini.

Il convient dès lors de procéder à un ajustement à la baisse des crédits de paiement en 2024 de 100 000 € en dépenses et réviser le séquençage des CP suivants (voir annexe 7).

VIII. AP/CP pour la requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain (PNU)

Vu la délibération D-2021-413 du 14 décembre 2021 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain (PNU) ;

Vu les délibérations successives portant ajustement de cette AP/CP dont la dernière n°D-2024-164 en date du 17 juin 2024 ;

Le projet de requalification des espaces publics de la phase 1 du PNU s'inscrit dans le prolongement des aménagements réalisés à Port Boinot, porte d'entrée du Parc Naturel Urbain, dont la Sèvre constitue le fil conducteur.

A travers le concept de Parc Naturel Urbain de la Sèvre Niortaise, il s'agit de créer une nouvelle centralité qui déborde du centre-historique et qui est à la fois support de lieux de détente, de rencontres, de lien social, d'activités, de culture (médiathèque Pierre Moinot, la Scène Nationale du Moulin du Roc) et de tourisme.

L'autorisation de programme est prévue maintenant sur une durée de 6 ans et pour un montant global :

- de 4 341 750,78 € HT soit 5 110 100,93 € TTC de dépenses ;
- de 1 517 926 € TTC en recettes.

Le montant inscrit à l'AP correspond d'une part aux dépenses estimées au regard de l'avancement des travaux sur le boulevard Main avec quelques retards dues aux intempéries (dont le report de la pose de cuves de récupération des eaux pluviales de toiture pour l'arrosage). D'autre part, il est envisagé un élargissement du périmètre de l'emprise initiale de l'AP /CP intégrant la partie Nord de la place du Port, la rue Baugier, la place des Ormeaux et la rue de Bessac.

Ainsi, le séquençage des travaux serait ajusté de la manière suivante :

- fin 2024/2025 => Finalisation des travaux boulevard Main dont la partie Sud de la place du port (livraison avril 2025) et report du lancement de la nouvelle maîtrise d'œuvre sur le nouveau périmètre ;
- 2026 => Confortement des travaux de la première phase boulevard Main, poursuite des études de maîtrise d'œuvre, et lancement des travaux sur le nouveau périmètre (place du port, rue Baugier, place des Ormeaux et rue de Bessac) ;
- 2027 => Finalisation des travaux sur le nouveau périmètre (place du port, rue Baugier, place des Ormeaux et rue de Bessac).

Sur le volet recettes, il est à noter un glissement vers 2025 des derniers encaissements des subventions notifiées.

Compte tenu de ces éléments, il convient de procéder à un ajustement à la hausse du volume de l'autorisation de programme de 1 438 597,93 € en dépenses, à un ajustement à la baisse de 900 € en recettes et de réviser le séquençage des CP (voir annexe 8).

IX. AP/CP nouveau crématorium

Vu la délibération D-2024-5 du 5 février 2024 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) nouveau crématorium ;

Vu la dernière délibération n°D-2024-164 portant ajustement de cette AP/CP en date du 17 juin 2024 ;

La programmation financière pour l'année 2024 correspond au lancement du concours de maîtrise d'œuvre (MOE). Le lancement de la consultation est prévu pour octobre 2024.

L'objectif est une attribution du concours en fin d'année 2025, ainsi les crédits de paiement 2025 correspondent aux primes versées au candidats.

A ce stade, il est donc proposé de réviser en conséquence le séquençage des CP suivants (cf annexe 9).

X. AP/CP Véhicules et engins

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D-2024-4 du 5 février 2024 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Véhicules et engins ;

Portant sur un montant global de 6 250 000 € HT soit 7 500 000 € TTC de dépenses et désormais de 74 000 € en recettes (correspondant aux bonus écologiques), l'autorisation de programme est prévue pour une durée de 6 ans.

Les besoins recensés pour 2024 étaient de 800 000 €. Les livraisons confirmées sur cette année seront finalement moindres par rapport à la prévision. Par ailleurs les bonus écologiques à percevoir sont quant à eux supérieurs à la prévision pour cette année.

A ce stade, il est donc proposé d'ajuster les crédits de paiements 2024 en réduisant les dépenses de 188 000 € et augmentant les recettes de 14 000 € en recettes. Le volume de l'autorisation de programme n'évolue pas en dépenses mais augmente en recettes de 14 000 €. Le séquençage des crédits de paiements suivants est révisé (cf. annexe 10).

Annexe 1 – AP / CP Ad'AP - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP												
	en HT	En TTC	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026	2027	2028
DÉPENSES	5 511 757,30 €	6 614 308,52 €	1 44 324,00 €	3 36 922,70 €	3 27 606,83 €	3 33 300,88 €	3 76 186,82 €	4 49 701,14 €	792 804,30 €	683 734,71 €	820 000,00 €	820 000,00 €	816 431,31 €	800 000,00 €	800 000,00 €
Acces sibilité des ESP	5 248 423,77 €	6 298 308,52 €	132 375,49 €	258 253,70 €	337 325,81 €	2 30 143,62 €	3 76 186,82 €	4 29 704,87 €	785 879,35 €	654 728,29 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
Acces sibilité des IOP	263 333,53 €	316 000,00 €	11 949,51 €	58 269,00 €	30 281,02 €	88 157,26 €	0,00 €	19 996,27 €	56 924,95 €	18 996,42 €	20 000,00 €	20 000,00 €	16 431,31 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES	1 08 501,00 €	1 08 501,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 550,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 951,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Annexe 2 – AP / CP Port Boinot - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP (TTC)									
	en HT	en TTC	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025
DÉPENSES												
Espaces publics (et bâtiments extérieurs & hangar)	18 123 83,13	21 754 082,16	710 588,43	501 882,50	1 429 963,55	7 211 188,44	42 863 16,04	351 892,56	289 622,14	3 201 974,11	3 519 560,00	3 410 000,00
Etude modes de gestion	12 627 548,66	15 153 054,79	710 588,43	501 882,50	1 356 804,46	7 114 948,16	41 911 377,79	315 138,75	27 248,73	44 003,60	713 000,00	1 780 000,00
	543 000,00	653 000,00	0,00	0,00	24 518,00	233 400,00	7128,00	5 544,00	4 620,00	0,00	0,00	0,00
Fabrique et Maison Paroissiale	5 446 530,48	65 35 947,37	0,00	0,00	48 543,09	729 002,28	478 10,25	31 300,83	207 752,41	3 147 974,51	2 816 560,00	1 630 000,00
RECETTES	6 251 438,85	62 31 488,85	0,00	758 707,00	449 000,00	1 590 483,09	17 651 48,09	110 119,82	554 000,00	465 000,00	466 000,00	1 750 000,00
Bâtiments et espaces publics	4 651 438,85	46 51 488,85	0,00	758 707,00	449 000,00	1 590 483,09	17 651 48,09	110 119,82	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrique et Maison Paroissiale	1 590 000,00	15 80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	554 000,00	465 000,00	466 000,00	1 750 000,00

Annexe 3 – AP / CP Eglise Notre Dame - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP																
	en HT	En TTC	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029			
	DEPENSES	3 900 000,00	4 680 000,00	10 200,00	0,00	37 637,29	13 753,86	0,00	61 053,77	13 378,54	0,00	280 000,00	1 085 000,00	1 020 000,00	1 085 000,00	970 000,00	153 996,51		
RECETTES	821 098,36	821 098,16	0,00	5 797,50	0,00	5 451,90	0,00	219 100,04	0,00	8 260,32	0,00	363 925,00	0,00	356 425,00	0,00	242 136,40			

Annexe 4 – AP / CP Secteur de l'Hôtel de Ville - Tableau de échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP							
	en HT	En TTC	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026	
DEPENSES	5 578 086,03 €	6 693 705,24 €	5 016,07 €	144 247,17 €	116 993,47 €	2 139 154,22 €	2 953 200,00 €	841 748,20 €	493 344,11 €	
RECETTES	1 946 536,00 €	1 946 536,00 €	0,00 €	0,00 €	1 406,25 €	796 861,25 €	484 271,75 €	663 996,75 €	0,00 €	

Annexe 5 – AP / CP Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN) - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP									
	en HT	En TTC	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses totales	7 195 833,33	8 635 000,00	0,00	34 489,36	9 444,62	9 281,88	14 600,00	50 000,00	147 000,00	3 649 000,00	3 625 000,00	1 096 184,14

Annexe 6 – AP / CP Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline St André - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP									
	en HT	en TTC	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2025	2026	2027	2028	
DEPENSES	18 547 713,52	22 257 253,02	154 634,49	374075,62	395 083,59	2 158 818,73	3168 400,00	6 467 694,59	7 313 000,00	2 640 000,00	0,00	
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau	1 692 463,40	2 010 962,11	0,00	0,00	24 134,16	13 823,95	50 000,00	15 000,00	1 628 000,00	300 000,00	0,00	
Rue Guy Guillobeau	1 102 277,38	1 366 713,86	0,00	1 090,00	17 786,73	854,13	20 000,00	7 000,00	240 000,00	1 300 000,00	0,00	
Rue du Mirechal Leclerc	1 380 993,31	1 657 951,97	25 408,70	3690,54	65 086,59	525 003,14	120 000,00	918 000,00	0,00	0,00	0,00	
Rue St Gélais - Vieille Rose	1 382 412,40	1 658 864,91	5 846,38	20635,75	43 774,19	0,00	46 000,00	482 694,59	1 111 000,00	0,00	0,00	
Rue Jules Ferry	701 029,56	841 213,95	0,00	3233,46	2 807,50	5 394,99	0,00	300 000,00	730 000,00	0,00	0,00	
Secteur Denfert Rochereau	11 545 317,62	13 854 361,14	123 339,41	344627,38	41 079,98	1 611 314,42	2926 000,00	4 985 000,00	3 104 000,00	720 000,00	0,00	
Rue Irémaudière	523 213,40	627 854,08	0,00	798,54	1 061,44	2 646,10	3 400,00	0,00	300 000,00	320 000,00	0,00	
RECETTES	4 559 284,29	4 559 284,29	0,00	0,00	281,25	861 942,06	998 723,48	1 308 093,98	1 186 941,52	0,00	21 030,00	
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau (ANRU)	210 300,00	210 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 030,00	
Rue Jules Ferry	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rue du Mirechal Leclerc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Secteur Denfert Rochereau	4 348 984,29	4 348 984,29	0,00	0,00	281,25	861 942,06	998 723,48	1 308 093,98	1 186 941,52	0,00	0,00	

Annexe 7 – AP / CP Hôtel de Ville - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		C P									
	en HT	En TTC	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026	2027	2028			
Dépenses totales	2 328 693,67	2 794 430,00	214 526,30	1 090 982,66	160 000,00	50 000,00	30 000,00	330 000,00	638 921,04			
Salle du conseil municipal et salle de réunion attenante	1 179 590,80	1 415 508,96	214 526,30	1 090 982,66	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Autres parties du bâtiment	1 149 100,87	1 378 921,04	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	30 000,00	330 000,00	638 921,04			
Recettes totales	448 046,50	448 046,50	300 000,00	2 591 003,86	55 042,64	0,00	0,00	0,00	0,00			

Annexe 8 – AP / CP Requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain (PNU) - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP					
	en HT	En TTC	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026	2027
DEPENSES	4 258 417,44	5 110 100,93	1 09 940,66	1 04 160,27	1 100 000,00	1 776 000,00	1 020 000,00	1 000 000,00
RECETTES	1 517 926,00	1 517 926,00	1 437,50	566 437,50	87 075,50	862 975,50	0,00	0,00

Annexe 10 – AP / CP Véhicules et engins - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme (AP)		CP					
	en HT	En TTC	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses totales	6 250 000,00	7 500 000,00	612 000,00	1 340 000,00	1 340 000,00	1 340 000,00	1 340 000,00	1 528 000,00
Véhicules	3 416 666,67	4 100 000,00	212 000,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00	928 000,00
Engins	2 833 333,33	3 400 000,00	400 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
Recettes totales	60 000,00	74 000,00	24 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les évolutions des montants des autorisations de programme ;
- engager les crédits de paiement selon les nouveaux prévisionnels figurant en annexes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ